



Pension prevoyance invalidite 2 eme categorie

Par rudy13, le 05/06/2014 à 10:11

Bonjour a tous et merci d'avance pour votre aide

je perçoit une pension d'invalidité deuxième catégorie de la sécurité sociale et je n'ai pas d'activité professionnelle , en complément de la sécu je perçoit de MALAKOFF une pension d'invalidité de 527.84 euros chaque mois depuis déjà trois ans

En MAI MALAKOFF m'as diminué ma pension de -137 euros soit 391.66 euros au téléphone la téléconseillère m'as indique que j'avais dépassé le barème d'imposition sur 2012 et que de fait il ont fait une regul rétroactive depuis le 01 janvier 2014 ! sans aucune autre explication !

Je suis fortement surpris par cette réponse sachant que mon revenu fiscal de référence au titre de 2012 de 11695 euros (pension secu + pension malakof) et je ne suis pas imposable (1 part)

Pourriez-vous vérifier et me dire exactement ce que prévoit la législation car je n'arrive pas à trouver un texte de loi sur ce point.

encore merci a tous pour votre aide